



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 03 AVRIL 2025

**PRESIDENCE : Mme BILLOT Brigitte, Vice-
Présidente**

DELIBERATION N°19

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA (en visio); M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN.

ABSENT(S) OU EXCUSE(S): Mme JOISSAINS Sophie (Présidente); Mme Sylvaine DI CARO; M. Pierre SPANO; Mme Maryline HANOT; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE.

POUVOIR(S) : Mme JOISSAINS Sophie (pouvoir à Mme Brigitte BILLOT) ; Mme Maryline HANOT (pouvoir à M. André BENSACKOUN); Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. TRUCY).

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : DAS – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025 AUPRES DE LA DDETS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est chargé de l'animation de l'action générale de prévention et d'accompagnement social pour les publics aixois. Cette mission est rendue possible grâce au soutien de la Ville d'Aix-en-Provence, aux autorités de tarification et aux demandes de subventions.

Aujourd'hui, nous vous présentons une nouvelle délibération afin de solliciter des subventions pour l'année 2025 auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône. Ces demandes visent à permettre la poursuite de nos actions en faveur des personnes en situation de rue.

Le Service d'Accueil et d'Accompagnement :

Le service décline son action au sein du Pôle Humanitaire sous diverses formes : permanences d'accueil, entretiens physiques et téléphoniques, accompagnement pour réaliser des démarches administratives, et entretiens administratifs. En 2024, nous avons comptabilisé 13 629 passages, accompagnant ainsi 811 personnes différentes, dont 201 femmes. Ces accompagnements ont donné lieu à 2 507 entretiens sociaux physiques, 1 551 entretiens téléphoniques et 442 entretiens physiques.

L'Équipe mobile:

Une équipe mobile, composée de deux éducateurs spécialisés, intervient quotidiennement pour repérer les lieux de vie des personnes vivant dans la rue, dans des campements, des squats ou des

abris de fortune. Ce travail est réalisé en journée et en soirée avec des horaires étendus en soirée pendant la période hivernale pour assurer une présence en soirée tous les jours de la semaine. En moyenne, une quarantaine de personnes sont rencontrées chaque soir, et une vingtaine de personnes en journée, dans la rue, dans les haltes de jour, ou dans les centres d'hébergement.

Afin de poursuivre ces missions essentielles, nous sollicitons les subventions suivantes :

Date de dépôt	Partenaire financier	Projet	Public cible	Montant du projet	Montant sollicité
Accompagnement des personnes sans hébergement stable					
Avril 2025	Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches du Rhône	SAO	Public en situation de rue	305 783 €	305 783 €
		Equipe Mobile		108 825 €	108 825 €

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L.123-4 à L. 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles

L'article R123-25 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Le Décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions notamment de la DEETS

Les propositions de Mme la Vice-Présidente

Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres.

DECIDE

➤ **DE DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 305 783 € maximum sera adressée à la DEETS pour l'action Service d'Accueil et d'Accompagnement

➤ **DE DÉCIDER** qu'une demande de subvention d'un montant de 108 825 € maximum sera adressée à la DEETS pour l'Equipe Mobile;

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à encaisser les recettes correspondantes pour un montant maximal de 414 608 € ;

➤ **D'AUTORISER** Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ces demandes.

Vote : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 08/04/25
et de la publication le 08/04/25